

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES TRANSPORTS
SCOLAIRES**

AVANT LA MONTÉE

- attendre l'autocar ou le bus au point d'arrêt prévu,
- **ne pas jouer ou courir sur la chaussée,**
- ne monter qu'après l'arrêt complet de l'autocar ou du bus,
- ne jamais s'appuyer sur le véhicule.

À LA MONTÉE

- pas de bousculade lors de la montée,
- **présenter spontanément la carte de transport au conducteur,**
- ne rien déposer dans le couloir central de l'autocar,
- utiliser les porte-bagages ou poser les cartables sous les sièges dans l'autocar
- ne jamais rester debout près du conducteur,
- **tout élève ne pouvant justifier d'un titre de transport en règle pourra se voir refuser l'accès au car ou devra payer sa place.**

DANS L'AUTOCAR ET BUS

- **Δ mettre sa ceinture de sécurité dans l'autocar**
- rester assis et n'utiliser qu'un seul siège,
- observer les règles d'hygiène élémentaire
- ne pas troubler l'ordre et la tranquillité des autres passagers,
- ne jamais parler au conducteur sans motif valable,
- ne pas toucher aux portières,
- ne pas passer la tête ou le bras par la vitre ouverte,
- ne projeter aucun objet à l'extérieur,
- ne pas chahuter, crier, fumer ni cracher,
- ne pas manger,
- ne pas manipuler d'objets dangereux ou tranchants,
- l'usage du téléphone portable est interdit,
- toute consommation de stupéfiant et de boissons alcoolisées est interdite.
- ne pas faire usage d'instruments de musique ou appareils de diffusion sonore si le son est audible des autres voyageurs.

À LA DESCENTE

- attendre l'arrêt complet de l'autocar ou du bus,
- pas de bousculade lors de la descente,
- **rester sur le bas côté ou le trottoir jusqu'au départ de l'autocar ou du bus, ne pas traverser devant, derrière ou à proximité du véhicule,**
- faire attention en traversant,
- ne pas courir,
- ne jamais s'appuyer contre le véhicule.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARENTS OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR EST ENGAGÉE :

- ⇒ SUR LE TRAJET DOMICILE ➔ POINT DE MONTÉE.
- ⇒ PENDANT L'ATTENTE AU POINT D'ARRÊT.
- ⇒ SUR LE TRAJET POINT DE DESCENTE ➔ RENTRÉE DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.

TOUS LES ACTES DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE OU DES PROPOS MALVEILLANTS ENVERS LE CONDUCTEUR, LE CONTRÔLEUR DE L'ENTREPRISE OU UN AGENT DE CONTRÔLE DE LA CAPCA ENTRAÎNENT DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE DES TRANSPORTS SCOLAIRES SANS REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE. SUIVANT LA NATURE DES FAITS, L'ÉLÈVE PEUT SE VOIR ÉGALEMENT SANCTIONNER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES PARENTS OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR EST ENGAGÉE EN CAS DE DÉGRADATION COMMISE SUR LE CAR.

TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTION (OU RENOUELEMENT) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Pôle Mobilité et Environnement - Adresse : 1, rue Serre du Serret - BP 337 - 07003 PRIVAS Cedex
Tél 04 75 64 88 46 - 04 75 64 07 07 - Courriel : inscription@privas-centre-ardeche.fr - Web : www.privas-centre-ardeche.fr

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé dans l'une des 42 communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE

ÉCOLES :

- publique ALISSAS
- publique DUNIÈRE SUR EYRIEUX
- publique LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
- publique LYAS
- publique PRANLES
- publique ROMPON
- publique SAINT ÉTIENNE DE SERRE
- publique SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX
- publique SAINT JEAN CHAMBRE
- publique SAINT JULIEN DU GUA

- privée SAINT LAURENT DU PAPE
- publique Le Moulinon SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
- publique Les Platanes SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
- publique SILHAC
- privée VERNOUX EN VIVARAIS
- publique VERNOUX EN VIVARAIS
- publique VEYRAS

COLLÈGES :

- Bernard de Ventadour PRIVAS
- Sacré Cœur PRIVAS
- Les Trois Vallées LA VOULTE SUR RHÔNE
- Alex Mézenc LE POUZIN
- de l'Eyrieux SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
- Pierre Delarbre VERNOUX EN VIVARAIS

LYCÉES :

- LEP Léon Pavin CHOMÉRAC
- Lycée Vincent D'Indy PRIVAS
- LEP Notre Dame PRIVAS
- Lycée du Sacré Cœur PRIVAS

INSCRIPTIONS

COMMENT RENOUVELER L'INSCRIPTION ? (POUR LES ELÈVES DÉJÀ INSCRITS POUR L'ANNÉE)

EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB :

Votre enfant va emprunter le même trajet durant l'année scolaire 2021-2022 que l'année précédente et il possède déjà une carte T'CAP. Dans ce cas, rendez-vous sur le site www.t-cap.mobi, rubrique « Les titres de transport » / « Boutique en ligne ». Vous accédez à votre compte grâce à votre adresse mail. Vous sélectionnez son abonnement scolaire et vous effectuez le paiement en ligne.

Vos informations personnelles ou celles de votre enfant ont changé (déménagement, changement d'établissement...) : Vous devez nous faire parvenir les justificatifs correspondants (justificatif de domicile...) par courriel à l'adresse suivante : inscription@privas-centre-ardeche.fr en indiquant les nom, prénom et date de naissance de l'élève.



Pour être informé d'éventuels problèmes sur le bon fonctionnement de votre circuit scolaire, pensez à vous inscrire dans la rubrique « Recevez les alertes SMS » à l'adresse : <https://www.t-cap.mobi>

À L'AIDE DU FORMULAIRE PAPIER :

Remplissez l'imprimé de demande d'inscription téléchargeable sur le site de la CAPCA, disponible auprès des établissements scolaires ou dans les locaux de la CAPCA et renvoyez-le au Pôle Mobilité de la CAPCA, 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS accompagné d'une photo (obligatoire), d'un chèque (90 € par enfant) à l'ordre de « Régie Transports Scolaires CAPCA ».

Dans le cas où vous êtes exonéré (vous ne payez pas le Transport scolaire), joindre l'attestation CAF ou MSA indiquant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € datée entre le **1^{er} janvier 2021 et le 31 juillet 2021**.

NB : Les familles divorcées ou séparées n'ont plus besoin de justifier d'un double domicile.

COMMENT S'INSCRIRE POUR LA PREMIÈRE FOIS ?

EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB :

Rendez-vous sur le site www.privas-centre-ardeche.fr, rubrique « Transport public » / « Transport scolaire-inscription ». Téléchargez l'attestation de scolarité à remplir. Cliquez sur le lien <https://tcap.monbus.mobi> puis dans la rubrique « Inscription ». Remplir le dossier et y joindre l'attestation de scolarité, une photo (obligatoire) et les pièces justificatives si besoin en cas d'exonération (attestation CAF ou MSA...). Enfin, validez l'inscription. Un courriel de confirmation vous sera envoyé suite à votre préinscription. La CAPCA traitera votre dossier et un SMS vous sera envoyé afin d'indiquer votre numéro de dossier pour accéder au paiement de l'abonnement scolaire en ligne.

Ne vous inquiétez pas si vous ne recevez pas de SMS immédiatement, vous êtes nombreux à vous inscrire en même temps ! Si vous êtes exonéré (vous ne payez pas le transport scolaire), après réception du mail de confirmation de votre préinscription, vous n'avez pas d'autres démarches à effectuer.



Pour être informé d'éventuels problèmes sur le bon fonctionnement de votre circuit scolaire, pensez à vous inscrire dans la rubrique « Recevez les alertes SMS » à l'adresse : <https://www.t-cap.mobi>

À L'AIDE DU FORMULAIRE PAPIER :

Remplissez l'imprimé de demande d'inscription téléchargeable sur le site de la CAPCA, ou disponible auprès des établissements scolaires ou dans les locaux de la CAPCA. Ce formulaire est à renvoyer au Pôle Mobilité de la CAPCA, 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS accompagné d'une photo (obligatoire), d'un chèque (90 € par enfant) à l'ordre de « Régie Transports Scolaires CAPCA » ou les justificatifs CAF ou MSA indiquant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € datée entre le **1^{er} janvier 2021 et le 31 juillet 2021** si vous êtes exonéré (vous ne payez pas le transport scolaire). Vous pouvez également envoyer ce justificatif par courriel à l'adresse suivante : inscription@privas-centre-ardeche.fr

INFORMATIONS

À PROPOS DE LA CARTE T'CAP

- Votre enfant possède déjà une carte T'CAP. **Celle-ci est valable 5 ans**, il utilise donc la même carte dès la rentrée scolaire. L'abonnement est chargé à distance sur celle-ci et activé lors de sa première montée dans le véhicule à la rentrée.
- Votre enfant n'a pas la carte T'CAP, celle-ci lui sera remise via son établissement scolaire courant septembre 2021.

VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT PUISSE SE DÉPLACER SUR LE RÉSEAU T'CAP AVEC SA CARTE ?

ABONNEMENT SCOLAIRE

L'abonnement scolaire donne droit à 4 trajets par jour en période scolaire uniquement entre 6h45 et 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi et entre 6h45 et 13h45 le mercredi. Cet abonnement ne fonctionne pas le mercredi après-midi, le week-end et pendant les vacances. Chaque trajet a une durée de validité d'une heure correspondances comprises. La carte T'CAP comporte un droit à réduction de 50% pour tous les usagers de moins de 26 ans. Votre enfant peut donc prendre un ticket à 0,50 € pour ses déplacements ponctuels en dehors de la période scolaire ou s'il a épuisé ses 4 trajets quotidiens. Vous pouvez également charger un carnet de 10 tickets à 4 € auprès du conducteur ou via la boutique en ligne <https://www.t-cap.mobi>

ABONNEMENT COMMERCIAL

Si votre enfant doit se déplacer plus régulièrement (activités, besoins personnels...) en utilisant les lignes du réseau T'CAP, y compris le samedi et pendant les vacances scolaires, nous vous conseillons de souscrire un abonnement commercial mensuel à 13 € ou annuel à 130 € qui offre un accès illimité au réseau T'CAP toute l'année.

COMMENT OBTENIR LES HORAIRES DE CAR OU DE BUS ?

Sur le site internet de la CAPCA rubrique Transport Public ou www.t-cap.mobi rubrique « Les lignes et leurs horaires » qui offre également un suivi en temps réel du car ou du bus de votre enfant grâce au « livemap » et sur les poteaux d'arrêts du réseau T'CAP en flashant le QRcode sur un téléphone portable.

EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DÉTÉRIORATION DE LA CARTE

Le formulaire "demande de duplicata" téléchargeable à l'adresse www.privas-centre-ardeche.fr/Transport-scolaire-Inscription ou disponible dans les établissements scolaires est à renvoyer accompagné d'un chèque de 8 € libellé à l'ordre de "Régie transports scolaires CAPCA". Une nouvelle carte sera établie, en attendant de recevoir sa nouvelle carte, votre enfant pourra monter dans le car à l'aide du coupon détachable du formulaire "demande de duplicata" valable deux semaines à compter de la date de demande. Ce formulaire doit être daté et signé par l'établissement scolaire.



T'CAP Bougez avec l'agglo

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Pôle Mobilité et Environnement

Adresse : 1, rue Serre du Serret - BP 337 - 07003 PRIVAS Cedex

Tél. : 04 75 64 88 46 - 04 75 64 07 07

Courriel : inscription@privas-centre-ardeche.fr

Web : <http://www.privas-centre-ardeche.fr>

Renseignements sur l'inscription à l'adresse : <https://www.privas-centre-ardeche.fr/Transport-scolaire-Inscription>

Le site web de T'CAP : <https://www.t-cap.mobi>